

**QUELLE MISE EN ŒUVRE DU « DROIT AU LOGEMENT » ?  
ENSEIGNEMENTS D'UNE APPROCHE HISTORIQUE**

*[Implementing the Right to Housing: Lessons from an Historical Approach]*

**Claire LEVY-VROELANT**

*Professeur de sociologie à l'Université de Paris 8 Saint-Denis*

*Membre du Centre de Recherche sur l'Habitat (UMR LOUEST du CNRS)*

*Membre associé du laboratoire Cultures et Sociétés Urbaines (CNRS)*

**Résumé**

Dans cette communication, il s'agit de prendre un peu de recul historique pour comprendre comment un certain droit au logement s'est construit au cours des décennies précédentes, et pourquoi il s'est consolidé, au moins dans les textes, à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle.

Quels étaient les droits attachés au logement avant le droit au logement tel qu'il est défini dans la loi dite Besson de 1990 ? Quels étaient, quels sont les grands principes sur lesquels se droit s'est construit ? Il nous faudra regarder dans deux directions, celle des nécessités du marché du travail et celle de la volonté politique. Nous montrerons que l'évolution des modes de production explique en partie l'évolution des statuts d'occupation dans le logement. Nous montrerons aussi que la loi, et donc l'Etat, renforce son intervention sur le demi-siècle. Enfin, grâce à cet éclairage, nous analyserons la nature quelque peu paradoxale du droit au logement aujourd'hui : d'une part celui-ci s'étend aux personnes dites défavorisées, mais au prix de la diffusion de statuts dérogatoires et de pratiques issues de l'action sociale, et d'autre part il consacre un écart grandissant entre les locataires protégés et les exclus de ces protections.